



APPEL À PROPOSITIONS

BAUHÄREPRÄIS OAI 2012

PLACÉ SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S.A.R. LE GRAND-DUC

**DATE LIMITE DE REMISE
DES CANDIDATURES EN LIGNE SUR
WWW.OAI.LU
24 FÉVRIER 2012**

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

RÈGLEMENT

BAUHÄREPRÄIS OAI 2012

placé sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc

OBJET : PRIX MAÎTRES D'OUVRAGE

Placé sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture et/ou une ingénierie de qualité.

Fort du succès des trois premières éditions et de l'intérêt d'un public de plus en plus large, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) lance pour 2012 son quatrième Bauhärepräis pour distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage / concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Le Prix est décerné aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Il est supposé inciter les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à dépasser le stade d'une architecture purement fonctionnelle en vue d'assurer un renouveau culturel de notre cadre de vie.

Les projets doivent être remis dans une des 9 catégories suivantes :

1. Logement individuel ou collectif : nouvelle construction
2. Logement individuel ou collectif : rénovation et/ou transformation
3. Aménagement intérieur (maison, magasin, administratif,...)
4. Bâtiment à vocation commerciale / artisanale / industrielle
5. Bâtiment à vocation administrative / lieu de travail / santé
6. Bâtiment à vocation éducative / culturelle / sportive
7. Ouvrages d'art / Infrastructures / Espaces paysagers (parcs, places,...)
8. Aménagement du territoire / Urbanisme (PAP exemplaire,...)
9. Equipements techniques

PARTICIPANTS

Les réalisations présentées par leurs maîtres d'ouvrage devront avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Les concepteurs devront être membres de l'OAI. Les projets devront avoir été **achevés après le 1er janvier 2008**. Chaque maître d'ouvrage peut présenter plusieurs projets.

Le maître d'ouvrage ne peut ni être le concepteur, ni travailler pour lui, ni avoir de lien conjugal avec le concepteur. Des relations à partir du 1^{er} degré de parenté sont admises (parents, enfants...).

ORGANISATION

Avec leur inscription, les candidats remettront à l'OAI leur projet présenté de façon concise et précise sur base de la fiche disponible sur le site www.oai.lu rubrique "inscription aux activités de l'OAI". Les maîtres d'ouvrage peuvent être assistés par leurs concepteurs pour remettre les dossiers.

Après vérification de l'éligibilité des projets présentés, le secrétariat de l'OAI communiquera aux candidats retenus la liste des documents supplémentaires à remettre. Les membres du jury choisiront parmi les participants les mentionnés et les lauréats.

Un « prix spécial du jury » récompensera le coup de cœur du jury. Un « prix spécial patrimoine » récompensera une rénovation / réaffectation exemplaire d'un objet de notre patrimoine architectural.

Les candidats des projets sélectionnés fourniront à l'OAI les documents nécessaires à la présentation de leurs réalisations

dans le cadre de l'exposition/projection/publication. Les frais de reproduction seront à charge de l'OAI.

JURY

Un jury, composé pour moitié de personnalités du monde de la politique et de la culture, et pour moitié d'architectes, sera chargé d'apprécier les projets présentés et les mérites des maîtres d'ouvrage.

La collaboration avec l'équipe de concepteurs, se traduisant par le courage dans le choix d'un parti architectural contemporain et rigoureux, le respect de la substance architecturale existante et de la nature environnante, l'impact positif sur un tissu urbanistique et social existant, l'aménagement d'un espace public favorisant la communication et l'échange sont au nombre des critères que le jury pourra reprendre.

Les indications portant sur la relation entre maître d'ouvrage et concepteurs feront également partie des critères à prendre en compte par le jury.

Le jury est composé de 13 personnes choisies par l'organisateur:

- > **Bob Krieps, directeur aux affaires culturelles du Ministère de la Culture**
- > **Daniel Miltgen, président-directeur du Fonds du Logement**
- > **Marcel Oberweis, député, Commission parlementaire Logement**
- > **Robert PHILIPPART, Directeur de l'Office National du Tourisme.**
- > **Robert Dennewald, président de la Fedil**
- > **Josée Hansen, journaliste**
- > **Birgitte / Yannick Morvan-Kornerup, maître d'ouvrage privé, lauréat 2008**
- > **les 6 présidents (ou leurs représentants) des Ordres des Architectes de la Grande Région : Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine, Province de Luxembourg, Province de Liège.**

La fonction de secrétaire du jury sera assurée par **Pierre Hurt, directeur de l'OAI**.

Les membres du jury pourront visiter sur place les projets retenus. Ils sont souverains dans leur démarche. Le jury effectuera les choix selon ses propres critères de jugement et motivera ses choix dans un communiqué rendu public lors de la proclamation du Prix.

INSCRIPTION

Pour chaque projet présenté, une inscription distincte devra être envoyée à partir du 27/01/2012 jusqu'au 24/02/2012 inclus en utilisant la fiche disponible sur le site www.oai.lu à la rubrique "inscription aux activités de l'OAI".

CALENDRIER

- > Début des inscriptions : 27/01/2012
- > **Clôture des inscriptions : 24/02/2012**
- > Communication aux candidats retenus de la liste des documents à remettre: 02/03/2012
- > **Date limite de remise des projets : 30/03/2012**
- > Séance du jury : 25/04/2012 à 9h
- > Proclamation des résultats et remise des trophées aux lauréats : 26/06/2012 à 17h au Cercle Cité à Luxembourg.
- > Exposition des projets participant au Prix du 14/06/2012 au 08/07/2012 au Ratskeller du Cercle Cité à Luxembourg, et des lauréats et mentionnés du 27/06/2012 au 08/07/2012 dans l'espace public autour du Cercle Cité.

EXPOSITION / PUBLICATION / FILM

Après la proclamation des résultats, outre les expositions, toutes les oeuvres participant au Prix seront rassemblées dans une publication munie d'un film.